

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 16 juillet 2020.

Ordre du jour :

- Budget primitif 2020,
- Indemnités de fonction des élus,
- Constitution de la commission communale des impôts directs,
- Désignation de 2 commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
- Devis pour travaux de sécurisation du carrefour du 16 août 1944,
- Point sur l'organisation avec l'agent technique et emploi temps plein,
- Mise à disposition d'un appartement pour la LPO,
- Divers remerciements reçus suite au renouvellement du conseil municipal,
- Divers.

A Chevrier, le 10 juillet 2020
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'An deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Laetitia CHARLES, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Xavier GAUD, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kevin POUPARD, Claude REINHARDT, Thierry ROSAY.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Pierre GRANDCHAMP est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juin 2020 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

- Communauté de communes :

* conseil communautaire du 08/07/2020 : les membres ont procédé à l'élection du président (M Pierre-Jean Crastes) et des 13 vices présidents.

Ils valident le principe du fonds de solidarité COVID-19 pour les entreprises implantées sur le territoire de la CCG de moins de 10 salariés et celles liées au tourisme.

* conseil d'école : un point sur les effectifs est réalisé. Ils sont en très forte hausse, la directrice de l'école en accord avec la commune a demandé une ouverture de classe pour la rentrée, mais à ce jour celle-ci n'est pas confirmée.

Un bilan plutôt positif de la période COVID est dressé, les cours à distance ont bien fonctionné, les enfants sont réceptifs aux gestes barrières.

* commission sociale : des abonnements au journal Le Messenger ont été proposés aux personnes âgées, 7 sont intéressées.

Un repas seniors regroupant les personnes de plus de 67 ans est fixé au 06 décembre 2020.

Les temps de rencontre avec les aînés de Vulbens seront reprogrammés à partir de cet automne mais cette fois-ci deux jeudis par mois : le deuxième à Vulbens et le quatrième à Chevrier au foyer des Fayards.

* commission voirie : la commission a fait un tour du village et a constaté que les arbres du cimetière deviennent dangereux, il serait préférable de les abattre cet automne pour les remplacer.

Un point sur les travaux de la RD 908 A est réalisé, la première tranche des enrobés sera réalisé à compter du 20 juillet.

* commission bâtiments : la commission a fait le tour des bâtiments communaux. Elle a constaté qu'un mur de la chapelle présente des fissures. Des repères ont été fait afin d'observer l'évolution.

* SI Pays du Vuache : comité syndical : les membres ont procédé à l'élection du président (M Florent Benoit) et des vices-présidents.

Une visite de la maison de santé a été organisée en présence des professionnels de santé. Les travaux ont pris du retard en raison du COVID-19, l'ouverture devra être repoussée.

Les membres envisagent une rénovation énergétique et un agrandissement de l'entrée du centre ECLA.

* Syndicat Intercommunal du Vuache : les membres procèdent à l'élection du président (Mme Sylvie Rinaldi) et des vices présidents.

Budget général : budget primitif 2020 (2020/16.07/01):

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

-	Section Fonctionnement :	1 433 096 €
-	Section Investissement :	2 702 690 €

Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux (2020/16.07/02)) :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/06/01 du 11 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 08 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant la nécessité d'indemniser les élus municipaux pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les indemnités de fonction suivantes à compter du 26 mai 2020 :

* maire : 32,23% de l'indice brut terminal de la fonction publique

* adjoints : 8,56% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Tableau récapitulatif des indemnités joint à la délibération

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Arrondissement : Saint-Julien-en-Genevois

Canton : Saint-Julien-en-Genevois

Commune de Chevrier

Population : 551 habitants

Montant de l'enveloppe globale : indemnité du maire (1 567 €) + total des indemnités des adjoints ayant délégation (1 248,48 €) = 2 815,48 €

Indemnités allouées

Nom Prénom	Fonction	Taux maximal	Taux voté
CUZIN Agnès	Maire	40,30%	32,23% indice brut terminal de la fonction publique
ROSAY Thierry	1 ^{er} adjoint	10,70%	8,56% indice brut terminal de la fonction publique
FONTAINE Virginie	2 ^{ème} adjoint	10,70%	8,56% indice brut terminal de la fonction publique
CLAEYS Stéphane	3 ^{ème} adjoint	10,70%	8,56% indice brut terminal de la fonction publique

Constitution de la commission communale des impôts directs (2020/16.07/03) :

Après avoir présenté le rôle de la commission communale des impôts directs, Madame de Maire propose au Conseil Municipal de dresser la liste des membres qui sera présentée à la Direction des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose les membres suivants :

- Titulaires : Evelyne CLERC, Virginie FONTAINE, Pierre GRANDCHAMP, Thierry ROSAY, Claude REINHARDT, Edmond GRANDCHAMP (Vulbens), Bernard GAUD, Jean MARMILLOUD, Jérôme MERMIER, Tiphaine CAULY, Marie-Thérèse DUCRET, Jacques MAGNIN (Vulbens).

- Suppléants : Audrey LEONARD, Stéphane CLAEYS, Louis LAPRAZ, Céline PHILIPPE-BURTIN, Patrice SAPPEY (Vulbens), Denis MARMILLOUD, Bruno CHATELAIN, Anne-Marie BONDAZ, Gloria COLLOMB, Serge GLAUSER, Jean-David BAISAMY, Simon PARIS (Vulbens).

Désignation de 2 commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (2020/16.07/04) :

Après avoir présenté le rôle de la commission intercommunale des impôts directs, Madame de Maire propose au Conseil Municipal de désigner deux commissaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose les commissaires suivants : Agnès CUZIN, Thierry ROSAY

Devis pour travaux de sécurisation du carrefour du 16 août 1944 (2020/16.07/05) :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Eiffage pour des travaux de sécurisation du carrefour du 16 août 1944 qui s'élève à 75 180,30 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Point sur l'organisation avec l'agent technique et emploi temps plein :

Compte-tenu du développement de la commune, le conseil municipal valide la nécessité d'employer l'agent technique à temps plein à compter du 1er janvier 2021.

Madame le Maire prendra contact avec la commune de Vulbens pour l'informer du non renouvellement de la convention de mise à disposition.

Mise à disposition d'un appartement pour la LPO :

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'appartement communal vacant est mis à

disposition de la LPO pendant 4 mois, dans les conditions qui leur ont été soumises précédemment.

Divers remerciements reçus suite aux élections municipales :

Mme le Maire donne lecture des diverses félicitations reçues suite au renouvellement du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS